



ÉCOLE ET COLLÈGE  
ST CHARLES  
NOTRE DAME  
RUEIL MALMAISON



## PASS + Hauts-de-Seine

La date de début des inscriptions à ce dispositif  
**pour les collégiens non inscrits en 2018-19**  
est  
**le 3 juin 2019.**

Le Conseil Départemental met à disposition des collégiens un dispositif appelé Pass+ : <https://passplus.hauts-de-seine.fr>

Les avantages de ce dispositif sont :

1. Une aide financière sport et culture pour les activités extrascolaires de 80€ pour les collégiens non boursiers (100€ pour les collégiens boursiers).

Vous ne pourrez pas attribuer plus de 60€ au même organisme. Ce système repose sur un porte monnaie électronique.

L'association sportive et culturelle du collège (ASCND) est affiliée au Pass+, et vous pourrez donc payer une partie du coût des activités choisies par votre enfant avec le Pass+ . *(Le sport facturé avec les frais de scolarité ne bénéficie pas du Pass+)*

A l'inscription au Pass+, vous devrez attribuer le montant que vous désirez à L'AS Notre Dame, en choisissant la dominante sport pour l'inscription aux activités sportives de l'AS, ou la dominante culture pour l'inscription aux visites de Paris ou au théâtre. **Vous ne remettez le ticket imprimé qu'à réception de la facture ASCND**

2. Un service de soutien scolaire en ligne gratuit à la demande des familles, à partir du compte Pass+.
3. Des bons plans... (invitations, réductions...)
4. *Nous ne sommes pas concernés par l'inscription à la restauration scolaire.*

Une carte appelée PASS + sera distribuée en septembre 2019 aux nouveaux inscrits.

**Le compte est conservé pendant toute la durée de la scolarité du collégien, les familles devront bien conserver les identifiant et mot de passe, et la carte, qui ne sera pas renouvelée.**

- **Collégiens déjà inscrits en 2018-2019**

Les inscriptions sont conservées pour l'année 2019-20, les collégiens ne doivent pas se réinscrire. Vous devrez utiliser les identifiants et mots de passe 2018-19 pour vous connecter, et conserver la carte de l'an passé. Les avantages seront accordés dès validation de la scolarité 2019-20 par le collège.

- **Nouvelles inscriptions : Inscription 6ème et élèves non inscrits au Pass+ en 18-19**

- le représentant légal doit créer un compte « foyer »
  - il reçoit un courriel de confirmation de création de compte avec un identifiant et un mot de passe provisoire
  - il se reconnecte à son compte, modifie le mot de passe provisoire et inscrit son ou ses enfants.
- Si vous n'avez pas Internet, vous pourrez vous rapprocher de Mme Le Bras.

**Vous pouvez regarder 2 vidéos sur le Pass+ :**

Le Pass+, c'est quoi ? (avec sous-titres) :

<https://player.vimeo.com/video/333918533>

Guide d'utilisation de l'espace enfant (avec sous-titres) :

<https://player.vimeo.com/video/333919670>